



# Séjours Eté 2022 " en Aveyron "

## séjour 6/8ans

### FICHE D'INSCRIPTION :

**Nom de l'enfant** : ..... **Prénom** : .....

Date et lieu de naissance : ...../...../..... à ..... Age : .....

Sexe : .....

Adresse : .....  
.....

Commune de résidence :             comcom             hors comcom

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

1 : .....tél : .....  
2 : .....tél : .....  
3 : .....tél : .....

QF	Tarif cc VEM	Tarif Hors cc VEM (+20%)
0>500	150,00 €	180,00 €
501>800	165,00 €	198,00 €
801>1000	180,00 €	216,00 €
1001>1200	195,00 €	234,00 €
1201>1500	210,00 €	252,00 €
1501 et +	225,00 €	270,00 €

### Déclaration du chef de famille

Je soussigné(e) : .....

Père             Mère             Tuteur

Autorise mon enfant, .....à participer à toutes les activités liées  
au :

Séjour en Aveyron du 24 au 29 Août, organisé par les ALSH intercommunaux.

Autorise le responsable du séjour à prendre toute mesure d'urgence en cas de maladie ou  
d'accident y compris l'hospitalisation.

A pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les termes

A ....., le .....2022

Nom et Signature :

# Séjour 6/8 ans "en Aveyron"

## Descriptif et modalités d'inscription

Présentation du séjour et de l'équipe :

Rendez-vous à l'ALSH d' Egletons

**le vendredi 29 juillet à 18h30**

### Dates :

Séjour 6/8 ans du mercredi 24 au lundi 29 août 2022

### Nombre de places :

15 places

### Horaires de départ et de retour

Départ : mercredi 24 août à **8h30 heures** au parking de l'Espace Ventadour

Retour : Lundi 29 août à 18h30 au parking de l'Espace Ventadour

Lieu : Najac (12)

### Tarifs :

Des réductions sur le prix du séjour sont possible (bons, CAF, MSA, chèques vacances)

### Hébergement :

Base pleine nature de Najac

### Activités prévues :

Baignade, pêche , fête de village, rando, visites culturelles ...

### Encadrement :

Le séjour sera sous la direction de Isabelle Baudement

Equipe d'animation : Cédric Leroux , Maité Bunisset

Transport : nous disposons de 2 véhicules de la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières. Ils seront conduits par l'équipe.

### Contacts :

Isabelle Baudement au 06.33.75.86.24 – du lundi au vendredi de 14h à 18h45

Ou par mail à : [alshdarnets@cc-ventadour.fr](mailto:alshdarnets@cc-ventadour.fr)

Durant le séjour sur le portable de la directrice au **06.33.75.86.24**

### Modalités d'inscription :

les documents suivants sont obligatoires pour pouvoir valider l'inscription :

- ◇ **Fiche de renseignement 2022** (fiche d'inscription, autorisation parentale, fiche sanitaire de liaison, attestation d'assurance de responsabilité civile).
- ◇ **Fiche d'inscription** du séjour+ **règlement intérieur** du séjour signé par le jeune et les parents .
- ◇ Si traitement médical **OBLIGATION** de fournir une ordonnance et une autorisation écrite des parents pour l'administration des médicaments.

**Seul les dossiers complets valideront l'inscription.**

**Les inscriptions sont possibles jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de place disponible.**

**Ce séjour peut être annulé en fonction des annonces gouvernementales**

QF	Tarif cc VEM	Tarif Hors cc VEM (+20%)
0>500	150,00 €	180,00 €
501>800	165,00 €	198,00 €
801>1000	180,00 €	216,00 €
1001>1200	195,00 €	234,00 €
1201>1500	210,00 €	252,00 €
1501 et +	225,00 €	270,00 €

NOM - Prénom :

**Merci d'insérer cette fiche dans la valise.**

<i>Pour le départ</i>		
	Arrivée	Départ
Prévoir pour le départ 1 petit sac à dos avec une <b>gourde</b> , un chapeau / casquette et de la crème solaire , affaire de baignade + <b>un pique-nique pour midi et un goûter</b>		
<i>Pour le camp</i>		
2 tenues <b>confortables</b> et <b>chaudes</b> pour le soir : pull et pantalon		
7 paires de chaussettes		
7 slips ou culottes		
7 T-Shirts		
2 pantalons et 4 shorts		
1 pulls chauds		
2 pyjamas		
1 trousse de toilette complète : dentifrice, brosse à dents, gel douche		
1 serviette de toilette et 1 gant de toilette		
1 serviette de table		
1 sac à linge sale		
1 lampe de poche		
1 maillot de bain et serviette		
2 paires de chaussures de sport ou ( 1 paire de basket et une paire de chaussures de randonnée		
Crème solaire		
1 chapeau ou casquette obligatoire		
Mouchoirs en papier		
Lunettes de soleil		
Doudou		
1 paire de tongs ou claquettes pour baignade et douche		
1 paire de sandales d'été		
Carte de pêche		

Le marquage, ( nom, prénom de l'enfant ) des vêtements, chaussures etc, est recommandé

## Règlement du séjour

En participant/en inscrivant votre enfant à un des mini-camp/séjour 2022 organisé par les ALSH intercommunaux, vous souscrivez à un certain nombre de règles :

**Bonne conduite :** les participants au séjour s'engagent à faire preuve d'un comportement responsable tout au long du séjour. Il leur sera demandé de respecter les consignes données par l'équipe d'encadrement, ainsi que les règles de vie commune dans la structure d'accueil : Horaires, sécurité, regroupements, bordées etc.

**Sanctions disciplinaires :** Des faits ou agissements graves de nature à troubler le bon fonctionnement du séjour peuvent donner lieu à des sanctions disciplinaires : un comportement indiscipliné constant ou répété, une attitude agressive envers les autres participants, un manque de respect caractérisé vis-à-vis du personnel encadrant, des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels.

Une mesure de retour du jeune peut être envisagée. Il sera demandé à la famille ou au responsable légal de venir chercher le jeune. En cas d'impossibilité de la famille à se déplacer, les frais relatifs au retour ainsi que ceux de l'accompagnateur seront à la charge de la famille ou du responsable légal.

### **Horaires :**

**Départ/Retour :** Il est impératif de respecter les heures de départ et de retour du séjour. En cas de non présentation d'un participant au-delà d'une heure d'attente, le départ s'effectuera sans celui-ci. Aucun remboursement ne pourra alors être demandé. En cas d'empêchement du responsable légal de venir chercher le jeune à son retour, la personne désignée sur la fiche sanitaire sera contactée et devra se présenter munie obligatoirement d'une pièce d'identité. Au-delà d'une heure de retard et en cas d'impossibilité de joindre les parents ou responsable légal, la législation en vigueur sera appliquée (loi 1945 concernant la protection de l'enfance) : L'enfant sera sous la responsabilité de l'ordre public.

**Pendant le séjour :** Les enfants devront se conformer en tout point aux horaires donnés par l'équipe d'encadrement, sous peine de sanction disciplinaire (voir plus haut)

**Argent de poche :** La famille est invitée, au moment du départ, à remettre une enveloppe contenant l'argent, marquée au nom et prénom du jeune, au responsable du séjour. Le contenu en sera vérifié. Il est conseillé de limiter la somme à 10€. L'enfant souhaitant utiliser son argent de poche devra en faire la demande auprès du responsable du séjour.

**Photos :** Sauf avis contraire de la famille (précisé dans la fiche de renseignement 2022), des photos des enfants seront prises dans le cadre des activités effectuées au cours du séjour, photos pouvant faire l'objet d'exposition ou être publiées dans les journaux, réseaux sociaux ou bulletin intercommunal.

**Objets de valeurs :** Il est recommandé aux participants de ne pas emmener d'objets de valeur avec eux lors du séjour (téléphone portable, baladeur numérique, bijoux, vêtements de marque, etc.). Il est rappelé aux familles que la communauté de communes décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant les séjours.

**Accidents :** En cas d'accident bénin, l'enfant sera soigné par l'équipe d'encadrement sur le lieu du séjour. Les parents ou le représentant légal peuvent être prévenus. En cas d'événement plus grave, accidentel ou non, compromettant la santé de l'enfant, le responsable du séjour prend toutes les dispositions d'urgence nécessaires (médecin, pompiers, SAMU). Le représentant légal est averti après diagnostic d'un professionnel de santé. Le responsable du séjour établira une déclaration d'accident.

**Traitements médicaux :** Les ordonnances devront être fournies avec tout traitement médical, accompagné des consignes écrites du médecin traitant si nécessaire. Les médicaments seront à confier par les familles au responsable du séjour avant le départ qui fournira à l'enfant le traitement conformément aux ordonnances/consignes délivrées par le médecin.

Signatures des parents

à

le

2022